

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2025

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 20/06/2025, s'est réuni au Théâtre de la Nacelle, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

### OBJET DE LA DELIBERATION

**RECONSTRUCTION ET EXTENSION DE LA PISCINE DE BECHEVILLE AUX  
MUREAUX : APPROBATION DE PROGRAMME ET RECOURS AU CONCOURS  
RESTREINT POUR LE CHOIX DU MAITRE D'OEUVRE**

#### Date d'affichage de la convocation

20/06/2025

#### Secrétaire de séance

BREARD Jean-Claude

#### **Etaient présents : 106**

ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BERMANN Clara, BISCHEROUR Albert, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROSSE Laurent, BRUNET Yvette, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL BELLAJ Jamila, ESCRIBANO-OBEJO Maria, FAVROU Paulette, GARAY François, GAULARD Didier, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HAFID Karima, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, PINARD Corinne, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KOENIG-FILISIKA Honorine, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LECOLE Gilles, LE GOFF Séverine, LEPINTE Fabrice, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIPART Jean-Marie, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Innocente-Félicité, SAUVE Jean-Yves, SIMEONI Christophe, SIMON Josiane, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (141)

#### **Absent(s) représenté(s) : 22**

BERTRAND Alain a donné pouvoir à MOISAN Bernard  
BLONDEL Mireille a donné pouvoir à HAMARD Patricia  
BOURE Denis a donné pouvoir à MACKOWIAK Ghyslaine  
BOURSALI Karim a donné pouvoir à EL BELLAJ Jamila  
COGNET Raphaël a donné pouvoir à PIERRET Dominique  
DEBRAY-GYRARD Annie a donné pouvoir à TANGUY Jacques  
DELRIEU Christophe a donné pouvoir à MOREAU Jean-Marie  
DIOP Ibrahima a donné pouvoir à CORBINAUD Fabien  
KHARJA Latifa a donné pouvoir à SATHOUD Innocente-Félicité  
KONKI Nicole a donné pouvoir à HERVIEUX Edwige  
LAIGNEAU Jean-Pierre a donné pouvoir à KAUFFMANN Karine  
LAVIGOGNE Jacky a donné pouvoir à POYER Pascal  
LEBOUC Michel a donné pouvoir à GARAY François  
LEMARIE Lionel a donné pouvoir à JOSSEAUME Dominique  
MELSENS Olivier a donné pouvoir à GODARD Carole  
MEMISOGLU Ergin a donné pouvoir à BREARD Jean-Claude

PERSIL Albert a donné pouvoir à BERMANN Clara  
PHILIPPE Carole a donné pouvoir à SANTINI Jean-Luc  
PRIMAS Sophie a donné pouvoir à LECOLE Gilles  
RIOU Hervé a donné pouvoir à GUILLAUME Cédric  
SAINZ Luis a donné pouvoir à BISCHEROUR Albert  
WOTIN Maël a donné pouvoir à JALTIER Alec

**Absent(s) non représenté(s) : 13**

AIT Eddie, ANCELOT Serge, AOUN Cédric, BEGUIN Gérard, BENHACOUN Ari, BORDG Michaël, CHARBIT Jean-Christophe, CHARNALLET Hervé, DAUGE Patrick, EL ASRI Sabah, FONTAINE Franck, LITTIERE Mickaël, NEDJAR Djamel

**126 POUR :**

ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROSSE Laurent, BRUNET Yvette, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL BELLAJ Jamila, ESCRIBANO-OBEJO Maria, FAVROU Paulette, GARAY François, GAULARD Didier, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HAFID Karima, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, PINARD Corinne, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBOUIC Michel, LECOLE Gilles, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Innocente-Félicité, SAUVE Jean-Yves, SIMEONI Christophe, SIMON Josiane, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

**0 CONTRE :**

**2 ABSTENTION :**

LEPINTE Fabrice, NAUTH Cyril

**0 NE PREND PAS PART :**

# EXPOSÉ

La piscine de Bècheville aux Mureaux a été construite en 1976 dans le cadre du plan national « 1 000 piscines » qui visait, sur une période de quatre ans (1972-1976) à la construction d'un millier de piscines économiques et industrialisées sur l'ensemble du territoire national. Elle a été ensuite transférée à la Communauté urbaine, au 1<sup>er</sup> janvier 2016, lors de sa création.

La piscine de Bècheville est un équipement installé en interface d'un tissu urbain et d'une zone naturelle protégée. Ses abords comprennent de grands ensembles partiellement réhabilités (au nord), un quartier pavillonnaire (à l'est), des logements collectifs (au sud-est), le parc du château, le bois de Bècheville, et le centre de loisirs (à l'ouest et sud-ouest), divers équipements scolaires et de santé, notamment l'Institut Parasport Santé (anciennement Institut de Santé Parasport Connecté) (sud et est), un marché (nord-ouest) et une déchèterie (sud-est).

Le projet de rénovation énergétique de la piscine, dont l'emprise au sol est d'environ 1 450 m<sup>2</sup>, vise une restructuration complète de l'équipement afin d'en améliorer durablement les performances énergétiques :

- Réorganisation des espaces intérieurs : les vestiaires et l'accueil seront déplacés hors de la coupole et intégrés dans une extension attenante au bâtiment principal, offrant ainsi un agencement plus fonctionnel ;
- Reconstruction des bâtiments annexes : les locaux administratifs actuels seront déconstruits puis réintégrés dans cette nouvelle extension ;
- Reconfiguration des locaux techniques : les installations de traitement de l'air, de l'eau et l'atelier technique seront démontées, puis reconstruites en sous-sol du bâtiment principal. Cette implantation favorisera la compacité de l'ensemble et une gestion énergétique optimisée.

Cette rénovation s'inscrit dans une démarche globale visant à améliorer à la fois les performances énergétiques du bâtiment, le confort des usagers et la qualité d'usage de l'équipement, et plus précisément :

- Sur le volet énergétique et technique du bâtiment :
  - o Remplacement de la couverture de la coupole de la piscine
  - o Reprise du système de traitement d'eau
  - o Création d'une bâche tampon
  - o Raccordement du système de chauffage au réseau de chaleur urbain
  - o Reprise de la ventilation/chauffage du bâtiment
- Concernant le confort et l'utilisation pour les usagers :
  - o Aménagements pour assurer l'accessibilité aux bassins pour les personnes en situation de handicap, en cohérence avec les activités de l'Institut Parasport Santé,
  - o Création de vestiaires collectifs et individuels
  - o Création d'une aire de jeux d'eau extérieure sans profondeur en lieu et place de l'actuelle pataugeoire
  - o Création d'un bassin d'apprentissage intérieur accessible d'environ 50m<sup>2</sup>
  - o Création d'un bassin sportif de 4 couloirs de nage
  - o Amélioration acoustique de la halle bassin (sous la coupole des tournesols)
  - o Création d'une zone technique et d'espaces de stockage pour les associations (VITAL'GYM, Cercle Aquasport des Mureaux, Trinosaur et Hippocampe) et les groupes scolaires

L'enveloppe financière prévisionnelle du coût total de l'opération est estimée à 8 400 000 €HT, soit 10 080 000 €TTC décomposée comme suit :

- Pour les études : 1 400 000 €HT, 1 680 000 €TTC
- Pour les travaux : 7 000 000 €HT, soit 8 400 000 €TTC.

Le planning prévisionnel de l'opération est le suivant :

- Troisième trimestre 2025 : lancement de la procédure de concours,
- Troisième trimestre 2026 : notification du maître d'œuvre,
- Deuxième trimestre 2028 : lancement des travaux
- Premier trimestre 2030 : achèvement des travaux

La livraison de l'opération est prévue pour le 2<sup>nd</sup> semestre 2030.

La mise en place de ce projet implique la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre qui devra faire l'objet d'une procédure de concours, technique d'achat permettant à l'acheteur de présélectionner des candidats, qui auront préalablement déposer un dossier de candidature, afin de présenter un projet en vue de l'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre.

Cette procédure nécessite la réunion d'un jury qui a vocation à intervenir pour la sélection des candidats qui seront admis à présenter un projet et sur le classement des projets, à la suite du dépôt de candidature.

Conformément au code de la commande publique, il est composé de trois collèges, à savoir :

- un collège d'élus (membres de la commission d'appel d'offres permanente ou ad hoc),
- un collège de personnalités qualifiées (en l'espèce architectes),
- le cas échéant, un collège de personnalités dont la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet du concours (personnes expertes dans le domaine concerné ou connaissant bien les lieux).

Les personnalités qualifiées bénéficient d'une indemnité couvrant leur présence aux deux réunions dont le montant doit être fixé. Une prime doit également être octroyée aux candidats admis à présenter un projet indemnisant le travail réalisé.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver le programme de travaux de reconstruction et d'extension de la piscine de Bècheville aux Mureaux,
- de fixer l'enveloppe prévisionnelle de l'opération à 8 400 000 €HT (huit millions quatre cent mille euros hors taxes), soit 10 080 000 €TTC (dix millions quatre-vingts mille euros toutes taxes comprises),
- d'approuver le recours à la procédure de concours de maîtrise d'œuvre pour les travaux de reconstruction et d'extension de la piscine de Bècheville aux Mureaux,
- d'arrêter le nombre des équipes admises à déposer un projet à trois,
- de fixer les indemnités pour la participation des membres qualifiés du jury à un montant forfaitaire de 500 € (cinq cents euros) par personne pour chaque réunion du jury,
- de fixer le montant de la prime perçue par les candidats admis à présenter un projet à 35 000 € (trente-cinq mille euros) par candidat,
- de donner délégation au Président pour la composition du jury et le choix de ses membres ;
- de préciser que les crédits seront imputés au budget 2025 et suivants :
  - o pour les études ainsi que la prime perçue par les candidats non retenus : chapitre 20, nature 2031,
  - o pour les études : chapitre 20, nature 2031 ;
  - o pour les travaux : chapitre 23, nature 2313 ;
  - o pour les indemnités pour la participation des membres qualifiés du jury : chapitre 011, nature 6228,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires pour la mise en œuvre de cette délibération.

*Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :*

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5215-20,

VU le code de la commande publique et notamment ses articles L. 2421-1, R. 2162-15 et suivants, R. 2172-1 et suivants,

VU les statuts de la Communauté urbaine,

VU le programme de l'opération,

VU l'information faite à la Commission Vie quotidienne le 17 juin 2025,

VU l'avis favorable à l'unanimité émis par la Commission Action culturelle, tourisme, sport le 17 juin 2025,

## APRES EN AVOIR DELIBERE,

**ARTICLE 1 : APPROUVE** le programme de travaux de reconstruction et d'extension de la piscine de Bècheville aux Mureaux.

**ARTICLE 2 : FIXE** l'enveloppe prévisionnelle de l'opération à 8 400 000 €HT (huit millions quatre cent mille euros hors taxes), soit 10 080 000 €TTC (dix millions quatre-vingts milles euros toutes taxes comprises).

**ARTICLE 3 : APPROUVE** le recours à la procédure de concours de maîtrise d'œuvre pour les travaux de reconstruction et d'extension de la piscine de Bècheville aux Mureaux.

**ARTICLE 4 : ARRETE** le nombre des équipes admises à déposer un projet à trois.

**ARTICLE 5 : FIXE** les indemnités pour la participation des membres qualifiés du jury à un montant forfaitaire de 500 € (cinq cents euros) par personne pour chaque réunion du jury.

**ARTICLE 6 : FIXE** le montant de la prime perçue par les candidats admis à présenter un projet à 35 000 € (trente-cinq mille euros) par candidat.

**ARTICLE 7 : DONNE** délégation au Président pour la composition du jury et le choix de ses membres.

**ARTICLE 8 : PRECISE** que les crédits seront imputés au budget 2025 et suivants :

- pour les études ainsi que la prime perçue par les candidats non retenus : chapitre 20, nature 2031,
- pour les études : chapitre 20, nature 2031 ;
- pour les travaux : chapitre 23, nature 2313 ;
- pour les indemnités pour la participation des membres qualifiés du jury : chapitre 011, nature 6228,

**ARTICLE 9 : AUTORISE** le Président à signer tous les documents nécessaires pour la mise en œuvre de cette délibération.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le	<b>02 JUIL. 2025</b>	<b>02 JUIL. 2025</b>
Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le		
Exécutoire le :	<b>02 JUIL. 2025</b>	
<i>(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)</i>		
<u>Délai de recours</u> : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification		
<u>Voie de recours</u> : Tribunal Administratif de Versailles		
<i>(Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).</i>		

POUR EXTRAIT CONFORME,  
Aubergenville, le 26 juin 2025

Le Président



Cécile ZAMMIT-POPESCU